



COMPTE RENDU DES DELEGUES DU PERSONNEL SNUDI FO 13 – 9 septembre 2016

- 1/ Hors Classe
- 2/ Ineat/Exeat
- 3/ Mouvement phase complémentaire
- 4/ Stagiaires 2016-2017
- 5/ Infos diverses

1/ HORS-CLASSE

L'Administration nous a transmis le projet de passages à la hors-classe. Des corrections ont été effectuées en régularisant des éléments du barème, notamment la bonification d'un point supplémentaire pour les enseignants en REP/REP+ et les directeurs.

6928 PE (du 7^e au 11^e échelon) étaient susceptibles de passer à la HC.

Le pourcentage de contingent annoncé cette année par le Ministère est de **5%**, ce qui aurait dû permettre à **346 professeurs des écoles** de passer.

Or c'est le nombre de 327 qui a finalement été annoncé par le Secrétaire Général !

Interrogé à ce sujet par les délégués du personnels FO, il nous a été expliqué que le contingent de 5% était bien respecté sur l'Académie (500 PE Promus) mais qu'une répartition sur les 4 départements, à la défaveur des Bouches du Rhône, a été décidée arbitrairement !

Réglementairement, cette fongibilité n'a pas de fondement. C'est la raison pour laquelle les organisations syndicales n'ont pas accepté le projet qui sera soumis à validation lors d'une CAPD d'ici la fin septembre.

Le SNUDI FO 13 s'adressera directement auprès du ministère car les exemples de dérèglements sont nombreux dans plusieurs départements. Une demande d'audience a déjà été formulée → [voir la demande >ICI<](#)

Dans cette attente, le syndicat peut vous informer de votre position dans la liste actuelle. Les collègues syndiqués du SNUDI FO 13 seront prévenus automatiquement.

2/ EXEAT INEAT

Cette année, **80 exeat** ont été accordés sur les 147 demandes et **33 ineats** sur 120 demandes. Si la situation semble plus favorable cette année, **le SNUDI FO continue de revendiquer la satisfaction de toutes les demandes de mutation.**

Le Var, département très sollicité, a fait état d'une demande de 20 intégrations possibles fin août. Seules 4 demandes des Bouches du Rhône ont pu être satisfaites, sur des situations sociales et familiales graves. L'Administration prétextant le retour à l'équilibre dans notre département depuis le 31/08, n'a pas souhaité donné suite à la demande du département voisin.

Le SNUDI FO 13 a défendu les dossiers prioritaires en sa possession. Un seul est actuellement à l'étude sur le bureau de l'Inspecteur d'Académie.

3/ MOUVEMENT PHASE COMPLEMENTAIRE

Selon l'IA, à ce jour, tous les enseignants du département ont une affectation et tous les postes sont désormais pourvus, les derniers étant attribués sur Marseille.

De nombreux collègues nous ont sollicités dès le mois de juillet pour obtenir une réaffectation sur des postes restés vacants, plus proches de leur domicile. Si certaines demandes ont pu être satisfaites jusqu'à fin août, grâce à l'appui du syndicat, d'autres ont été rejetées, même si le motif est bien légitime (temps de déplacement très important, frais de transport plus que conséquents, situations familiales complexes...). La position retenue par l'administration reste inflexible : on ne modifie pas une affectation après la rentrée, quand bien même les situations s'avèreraient difficiles à tenir pour les personnels !

Le SNUDI FO 13 continuera de défendre les dossiers en sa possession et les défendra lors de sa prochaine audience avec le DASEN.

Signalez au syndicat les postes ou les fractions de postes encore vacantes dans votre école. Nous dresserons un état des lieux précis à partir des remontés réelles du terrain.

4/ STAGIAIRES 2016-2017

► A la suite de demandes de modification de site d'ESPE acceptées en juin puis finalement refusées en septembre, il nous a été expliqué que chaque ESPE acceptait un contingent limité de stagiaires, avec un nombre de formateurs dédiés.

Le SNUDI FO dénonce ce constat qui place les exigences de formation de l'ESPE avant les éléments du barème pour l'affectation des stagiaires (rang du concours + 35 points par enfant).

Dans la mesure où l'ESPE est piloté par le Recteur, le SNUDI FO 13 s'adressera à lui pour clarifier les règles et pour éviter les dysfonctionnements constatés cette année dans les rattachements en ESPE.

► Chaque tuteur de PFSE ne suivra cette année que 5 stagiaires (contre 8 l'an passé).

► 3 démissions de stagiaires ont été enregistrées depuis la rentrée. Il est prévu une ouverture exceptionnelle de la liste complémentaire pour compenser ces départs volontaires de la liste principale du concours.

5/ INFORMATIONS DIVERSES

► Le SNUDI FO a pointé le **dysfonctionnement du Bureau des Affaires Médicales** (suivi des CLM, CLD, mi-temps thérapeutique...) avec des retards de plus d'un mois sur le traitement des dossiers. Le syndicat a mis en évidence le manque de personnels administratifs pour gérer un nombre toujours plus croissant de dossiers médicaux.

Le syndicat interviendra à tous les niveaux pour que les personnels enseignants, déjà en souffrance, n'aient pas à subir des désagréments supplémentaires, dont des retards de régularisations financières.

► **Organisation des +/- 7 jours pour les temps partiels à 80%** : La position du DASEN a été confirmé, ces 7 jours seront utilisés en moyens de remplacement en janvier, février, mars.

► **Recrutement de psychologues contractuels** : 6 contractuels seront reconduits cette année alors que 12 postes de psychologues scolaires seraient encore vacants à ce jour. Cette année encore, la situation sera dramatique dans certaines circonscriptions.

Faites remonter au syndicat la situation réelle de votre circonscription. Nous aborderons ce point lors de notre prochaine audience avec le DASEN.

► **Consignes de sécurité dans les écoles marseillaises** : Une réunion entre l'IA 13 et la mairie de Marseille se tiendra sur la question des consignes de sécurité. La mairie de Marseille aurait notamment demandé à ses agents de ne pas être à l'entrée des écoles sans un personnel enseignant.

Pour le SNUDI FO, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'assurer la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires. Elle ne relève pas des missions des personnels de l'Éducation nationale de toutes catégories !

Faites remonter très rapidement tous les éléments qui, au nom de la sécurité, constitueraient des atteintes à votre statut et à la laïcité de l'école.

Le SNUDI FO 13 en fera référence lors de sa prochaine audience avec le DASEN

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2016 « spéciale rentrée » disponible >ICI<

Mes avantages :

1/ Je ne paie que pour les mois restants (septembre à décembre 2016)

2/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

3/ Cotisation fractionnable en plusieurs fois (autant de mois restants)

4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!